



Quels paysages voulons-nous pour les Calanques ?

L'actualité du plan de paysage des Calanques

Lettre #1 : C'est parti !

Le plan de paysage est réalisé en co-maitrise d'ouvrage entre l'Agam et le Parc national des Calanques. Partenaires depuis le lancement du projet de parc en 2008, les deux opérateurs poursuivent ainsi leur volonté de considérer ensemble les espaces urbains et naturels sur ce territoire littoral densément peuplé.

Lauréat d'un appel à projet, le plan de paysage du Parc national des Calanques est soutenu par le Ministère de l'écologie et du développement durable et de l'énergie.



L'ÉDITO DES PRÉSIDENTS

L'AGAM et le Parc national des Calanques, co-lauréats d'un appel à projet du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, conduisent en partenariat l'élaboration du Plan de Paysage du Parc national des Calanques.

Cette démarche conjointe est une volonté de conjuguer des enjeux d'aménagement et de développement durable sur des territoires terrestres et marins emblématiques. La présence d'espaces aux caractéristiques environnementales exceptionnelles aux franges d'une vaste métropole méditerranéenne constitue un véritable défi. Le Plan de Paysage qui se veut avant tout un document de référence, nous permettra à tous, élus, techniciens, usagers, de connaître et de cibler les espaces de grande valeur, leurs enjeux en terme de préservation, de mise en valeur dans une démarche qui prend en compte les dynamiques urbaines et naturelles. L'objectif, ici, n'est pas de figer mais, bien au contraire, d'apprendre à vivre ensemble pour que ces

richesses naturelles bénéficient durablement à tous, habitants, riverains, usagers. Les paysages participent de dynamiques permanentes qui les transforment. Nous devons les comprendre, les

voir et, parfois, revisiter nos propres perceptions. Le portage de cette démarche par nos deux structures est une occasion de croiser outils de planification, de protection, charte du parc, au service de cette nature qui héberge des sites urbains. C'est bien de cadre de vie dont il s'agit, de patrimoines chers aux habitants, d'une attractivité de notre territoire. Le Plan de Paysage nous invitera à mieux partager ces atouts.

Laure Agnès Caradec
Présidente du CA de l'AGAM

Didier Réault
Président du CA du Parc national des Calanques





UNE VISION PROSPECTIVE À PARTAGER

Bien que le décor paraisse immuable, les paysages des Calanques ne cessent d'évoluer au fil du temps, des aménagements et des choix de société. La richesse de ces paysages demeure un des grands emblèmes de la région et en les parcourant du regard, on y décèle les témoins d'une culture du paysage renouvelée d'hier à aujourd'hui. C'est pour partager, échanger, faire évoluer cette culture du paysage que le Parc national des Calanques et l'agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (l'AGAM) construisent aujourd'hui le plan de paysage du territoire.

Le plan de paysage des Calanques prend en compte de multiples enjeux et implique les acteurs. Le Parc national et l'AGAM, avec son prestataire l'agence de paysage COLOCO et ses partenaires doivent créer les conditions permettant l'émergence de ce plan, qui est la base d'une évolution maîtrisée et positive des paysages. Notre démarche de conception va ainsi conduire à une démarche de médiation et de proposition, visant à animer et à enrichir le dialogue entre les acteurs pour un projet de paysage commun.

Un plan de paysage est un document reliant l'aménagement et la protection

des espaces naturels avec l'objectif d'améliorer la qualité des paysages. Ce document fera des propositions concrètes en répondant aux questions : *comment aménager suivant les lieux ? Que doit-on protéger, restaurer ou résorber ? Ces questions sont engageantes, elles seront donc traitées en concertations.*

LES OBJECTIFS DU PLAN DE PAYSAGE AU COURS DE L'ANNÉE :

- Permettre la compréhension et l'appropriation du territoire
- Placer le respect du paysage en clé de voûte de la politique d'aménagement du Parc
- Travailler sur l'interface ville/nature
- Travailler sur le partage de la démarche de l'élaboration avec les habitants
- Insister sur l'analyse des paysages, « le dialogue avec ceux qui les font et les vivent » ainsi que sur les dynamiques naturelles

AVIS D'ACTEUR



Hélène Balu, (AGAM, Directrice d'études, Responsable du Pôle Territoires Durables Solidarités et Société)

La démarche Plan de Paysage du Parc national des Calanques : c'est parti !

Notre démarche sur les territoires du Parc National des Calanques, s'engage aux premiers jours d'un automne chargé en actualités relatives au développement durable et aux engagements environnementaux :

- Inscription, pour la première fois, du patrimoine naturel dans les journées annuelles du patrimoine
- Projet de loi pour la biodiversité
- Tout récent plan d'actions en faveur des paysages lancé par la Ministre de l'Ecologie

Dans ce contexte, le Plan de Paysage constitue bien un vecteur majeur pour apporter du lien à un ensemble de documents cadres récemment élaborés sur les territoires de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole et sur la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile : PLU¹ et autres POS² des différentes communes concernées par le Parc National, SCOT³ de MPM⁴ et de PAE⁵, charte du PNCal,... travaux auxquels on associera les réflexions amont ou parallèles relatives, notamment, aux trames vertes et bleues, à l'agriculture périurbaine, au Schéma Régional de Cohérence Ecologique, au Schéma Régional Climat Air Energie,... ou encore des études plus ciblées telle la Charte pour la Biodiversité de Marseille.

Le projet de Plan Paysage ne s'entend pas comme une strate d'information supplémentaire, mais bien comme un outil dynamique qui conçoit le paysage, les paysages, dans une démarche de projet laquelle relève véritablement du développement durable. C'est bien en ce sens que le paysage – et donc le Plan de Paysage est transversal. Durable également par le choix de notre projet d'être collaboratif et partenarial. La dimension de concertation est ici essentielle en ce que le plan de paysage entend conjuguer écologie, certes, mais également pratiques et demandes des usagers et des riverains, modalités d'accès, territoires d'activités, comment partager et protéger ces espaces ?

Ce projet s'inscrit également dans les dynamiques de territoires. C'est le cas notamment du technopole de Luminy, des liens avec le projet de Boulevard Urbain Sud, des projets de BHNS⁶ qui faciliteront l'irrigation des

espaces relevant du parc national. Dynamiques de territoires qui intègrent l'enjeu des franges urbaines et des interfaces ville/nature ou encore la place de l'agriculture, et ceci depuis Callelongue, jusqu'aux piémonts du massif de Saint-Cyr ou encore de la couronne de Charlemagne à Cassis.

On le voit donc des paysages emblématiques parfois, qui se transforment, des paysages qui vivent avec des projets associés à des échelles territoriales multiples, du quartier à l'impact d'un objet monde d'échelle métropolitaine : le Parc national des Calanques.



1- Plan Local d'Urbanisme 2- Plan d'Occupation des Sols 3- Schéma de Cohérence Territoriale 4- Marseille Provence Métropole 5- Pays d'Aubagne et de l'Etoile 6- Bus à Haut Niveau de Service

Des questions, des propositions :

Francis TALIN www.calanques-parcnational.fr

francis.talin@calanques-parcnational.fr

Hélène Balu www.agam.org

h.balu@agam.org

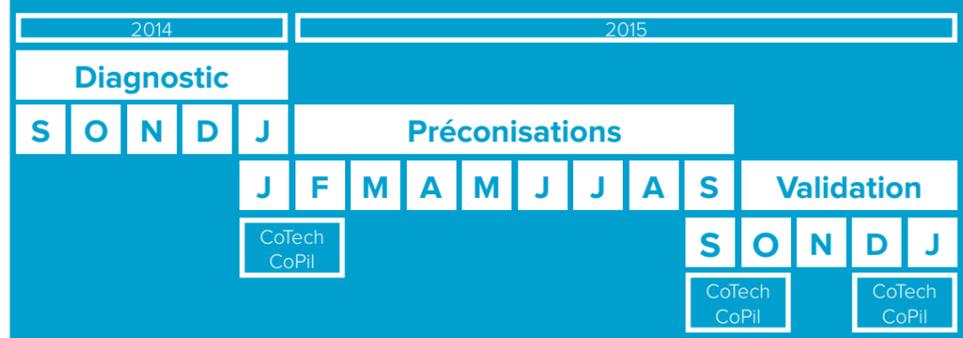
Pilotage institutionnel :

Un comité de pilotage (CoPil) composé d'élus et de membres du Conseil d'administration (CA) du Parc national des Calanques sera établi lors de la prochaine réunion de CA de novembre.

Il validera les rendus de chaque phase du projet et présenter le projet final au CA qui l'approuvera pour le parc.

Un comité technique (CoTech) est composé d'agents des collectivités, des établissements publics et de l'Etat impliqués dans le projet ainsi que de membres du Conseil scientifique et du Conseil économique social et culturel du parc. Ce comité chargé de préparer les travaux du CoPil pourra autant que de besoin inviter des personnes à le rejoindre.

Calendrier de la démarche :



MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Notre méthode s'articule autour d'un travail collectif au travers du territoire du Parc national des Calanques. Pour cette première phase, au travers de « diagnostics en marchant » et d'entretiens d'acteurs, nous nous nourrissons de l'expertise des personnes rencontrées sans toutefois accumuler la somme de leur savoir.

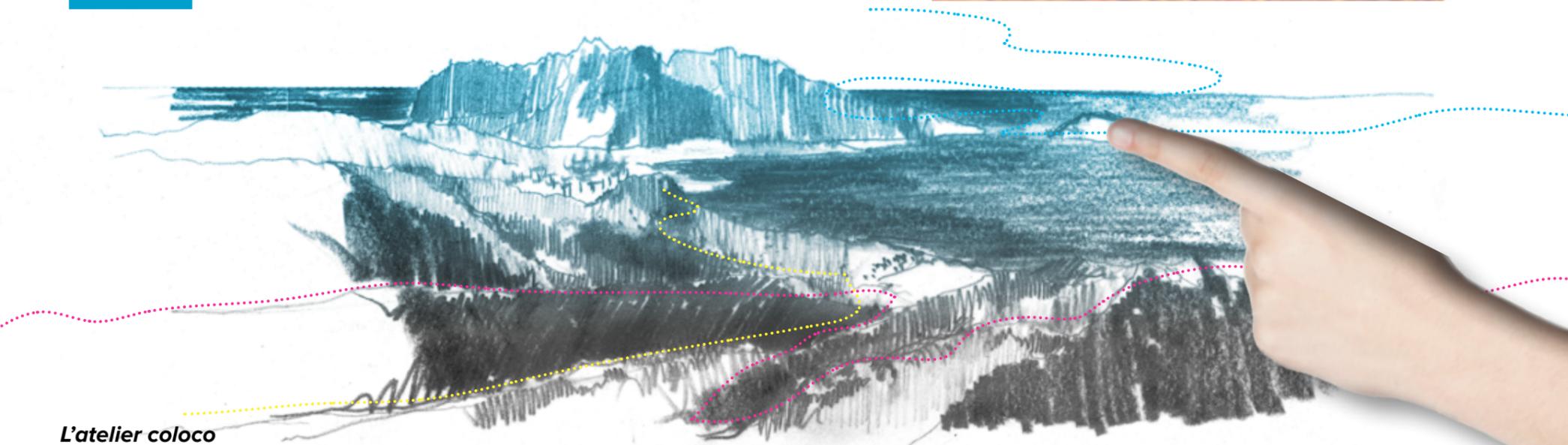
Pour une approche pertinente du territoire, le diagnostic aiguillera les orientations paysagères, tel un argumentaire. Il sera ainsi plus facile de comprendre les raisons des choix de projet et des actions.

Dans cette logique, l'organisation des reconnaissances de terrain par les « diagnostics en marchant », permet de partager et de mettre en débat les conclusions de ces analyses, et de les confronter à la réalité du site aujourd'hui.



TROIS ÉLÉMENTS FONDENT NOTRE APPROCHE

- La compréhension globale des paysages et des dynamiques vivantes (végétales, humaines et animales) à l'œuvre
- La connaissance par l'arpentage des espaces étudiés, le développement in situ des hypothèses
- La cohérence entre les différentes échelles, de la parcelle au territoire



L'atelier coloco

Formé en 1999, L'atelier se configure de manière pluridisciplinaire pour développer des projets de recherche et d'aménagement en faveur de la diversité urbaine. Les démarches écologiques initiées en France et en Europe avec les décideurs, acteurs institutionnels ou habitants, développant des pistes de recherches appliquées pour des méthodologies

de partage de la création dans des projets urbains ainsi qu'en matière d'appropriation. Au travers des rencontres avec de nouveaux terrains d'expérience nous désirons oeuvrer pour des projets le plus adapté à des situations particulières et dynamiques.



Pour cette maîtrise d'oeuvre, l'atelier coloco est associé à Gilles Clément, l'ONF et Stéphane Bosc

suivez-nous !



coloco.org

gillesclement.com

onf.fr